

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2026-95**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Madame FABRET, Directrice de l'école maternelle Jean Moulin concernant la sécurisation de l'intervention de l'ADETEEP jeudi 30 avril 2026 rue de la Paix à Tinquieux dans le cadre de l'éducation à la sécurité et citoyenneté,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement de l'intervention, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jeudi 30 avril 2026 de 8h30 à 11h30, 4 classes de l'école maternelle Jean Moulin participeront à des exercices dans le cadre de l'éducation à la sécurité et citoyenneté avec l'intervention de l'ADETEEP dans un car qui sera stationné rue de la Paix à hauteur de l'école. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur de l'école. La circulation sera interdite pendant les exercices. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. L'accessibilité des secours et des services est maintenue. La police municipale assurera la sécurité pendant les exercices.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : Madame FABRET sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
Madame FABRET, Directrice de l'école maternelle Jean Moulin.

Fait à Tinquieux le 10 mars 2026.

Le Maire,

